

Je suis très favorable au projet de la municipalité de St Julien justifiant l'expropriation du Champ Tortu.

La commune ne dispose d'aucun terrain disponible susceptible d'accueillir son projet.

Le Champ Tortu est idéalement placé et desservi pour réaliser le projet de construction d'un gymnase, d'un centre de loisirs, puis ultérieurement d'une résidence seniors et d'une maison de santé.

Sa position à proximité du centre bourg et de différents centres d'intérêts (zone commerciale, zone industrielle, lotissement) sa facilité d'accès par la route de Villeneuve sont autant de critères importants faisant du Champ Tortu un emplacement idéal pour concrétiser le projet de la municipalité.

Le Champ tortu constitue une dent creuse située entre la MJC, le lotissement de la Croix Robert et la zone commerciale des Longues Raies. Soumis à l'utilisation de produits phytosanitaires agricoles il représente un danger pour la santé des habitants du lotissement de la Croix Robert et de la clientèle du magasin Intermarché et des enfants fréquentant la MJC.

Ce Champ Tortu est destiné **depuis des décennies** (sous l'égide du POS et même avant) à la réalisation d'équipement communaux, ce qui a été réaffirmé par le PLUi approuvé en 2019 par le conseil communautaire du jovinien.

À ce sujet je ne peux que m'étonner que les propriétaires et les opposants au maire ne se soient absolument pas manifestés lors de l'enquête publique de l'été 2019 relative à l'élaboration du PLUi. Pourtant c'était bien le moment de demander le classement du Champ Tortu en terrain agricole.

Oui le projet mené par la municipalité, qui était au demeurant l'un des points clé de la campagne des municipales de 2020, est un projet d'utilité publique justifiant une expropriation dans la mesure où une cession amiable est impossible.

Oui la population saltusienne, la jeunesse surtout, trouvera dans la réalisation de ce projet matière à satisfaire ses attentes en termes d'équipements sportifs et de loisirs.

En conclusion je suis TRÈS FAVORABLE au projet conduit par la municipalité de St Julien.

Jean PRUNIER